
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société HORIZON CONCEPT (ci-après « l'Organisme de Formation ») propose au client, personne physique souhaitant bénéficier à titre individuel, dans le cadre de la formation professionnelle (ci-après, le « Client »), d'une formation (ci-après, la « Formation ») parmi la liste des Formations disponibles sur le site internet de l'Organisme de formation.

Les Formations sont dispensées via la plateforme exploitée par HORIZON CONCEPT (ci-après, « la Plateforme »).

Les CGV peuvent, le cas échéant, être complétées par des conditions particulières rattachées à une offre spécifique commercialisée par l'Organisme de Formation.

Les CGV sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en page d'accueil du site internet d'HORIZON CONCEPT.

Présentation

HORIZON CONCEPT S.A.S dispense des prestations d'accompagnement, de conseils, de formation, de coaching et d'atelier de sophrologie-relaxation. Toute commande de prestation à HORIZON CONCEPT S.A.S par le client est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus à l'article 1er emporte de plein droit leur acceptation par le client.

HORIZON CONCEPT S.A.S effectue la ou les prestations commandées soit avec ses propres moyens, soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels, elle aura passé des contrats de cotraitance ou de sous-traitance.

Prestations

Article 1er – L'achat de prestations

L'achat de prestations à HORIZON CONCEPT S.A.S prend l'une des formes suivantes :

- Un bon de commande émis par le client reprenant les mentions exactes d'un devis préalable de HORIZON CONCEPT S.A.S.
- Une convention ou un contrat de formation professionnelle
- Un contrat de prestation de service

La conclusion d'une convention professionnelle est obligatoire pour l'organisation des prestations ci-dessous :

- Bilan de compétences

Article 2 – Modalités d'inscription à une formation

Le Client souhaitant s'inscrire à une Formation doit :

1. Soit vérifier son éligibilité de prise en charge de la formation professionnelle.

En cas d'inéligibilité, le Client est informé que la Formation n'est pas prise en charge mais qu'il peut l'effectuer en la payant directement.

2. Soit choisir la Formation souhaitée et cliquer sur le bouton « Réservation » puis remplir les champs nécessaires :
 - Prénom
 - Nom
 - e-mail
 - numéro de téléphone
 - cocher la case d'acceptation de la politique de confidentialité et des présentes CGV

Le Client est invité à remplir le montant de ses droits disponibles sur son Compte Personnel de Formation (ci-après « CPF »). S'il ne le connaît pas, le Client est redirigé sur le site CPF <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits> afin de s'y connecter et de consulter les droits acquis et disponibles.

Le client est invité à choisir la formule de formation souhaitée selon les modalités présentées puis cliquer sur le bouton "suivant".

Le client doit impérativement finaliser l'inscription en se rendant sur la page de la formation correspondante sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> fournie par la plateforme ou accessible depuis <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

L'Organisme de formation est tenu de répondre à la demande d'inscription dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés à partir de sa réception :

- Si la Formation n'exige pas de prérequis spécifique, l'Organisme de formation adresse au Client le contrat correspondant à la Formation choisie.
- Lorsque la Formation concernée exige des prérequis spécifiques, l'Organisme doit accuser réception de la demande d'inscription à la Formation. L'Organisme de formation prendra par la suite contact avec le Client.

La validation de l'inscription du Client par HORIZON CONCEPT donne lieu à l'envoi d'un courrier électronique de confirmation (ci-après, la « Confirmation ») comprenant :

- Le dossier d'inscription incluant la convention de formation, les CGV, le règlement intérieur, et tout autre document nécessaire,
- Un lien vers une page de paiement dans l'hypothèse où le Client devrait payer tout ou partie de la Formation choisie ou la confirmation d'une prise en charge à 100%,
- Les identifiants et mot de passe permettant d'accéder à un espace sur la Plateforme qui permet au Client d'accéder à la Formation pendant une durée d'un an. En cas de paiement de tout ou partie de la Formation par le Client, les identifiants et mot de passe seront communiqués une fois le paiement effectué.

Le Client dispose d'un délai de 4 (quatre) jours ouvrés afin de confirmer ou non son inscription.

Le Client accède à tout moment à son espace personnel sur la Plateforme après s'être identifié à l'aide de l'identifiant de connexion et du mot de passe.

Le Client garantit que toutes les informations qu'il donne sont exactes, à jour et sincères, et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur. Il s'engage à mettre à jour sans délai ses informations dans son espace personnel en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

Article 3 -Usage strictement personnel

Un seul compte pourra être créé par Client. Le Client s'engage par conséquent à utiliser la Plateforme personnellement ou supporter l'entière responsabilité de toute utilisation qui sera faite de son compte.

Le Client est par ailleurs responsable du maintien de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe et reconnaît expressément que toute utilisation de la Plateforme depuis son compte sera réputée avoir été effectuée par lui-même.

Dans l'hypothèse où le Client constaterait que son compte a été utilisé à son insu ou par une personne non habilitée, il s'engage à en avvertir HORIZON CONCEPT dans les plus brefs délais et lui reconnaît le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Article 4 – Modalités de formation

HORIZON CONCEPT est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par ce dernier. HORIZON CONCEPT met à disposition du Client des espaces digitaux dédiés.

La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre. Dès lors, le Client s'engage à se renseigner, préalablement à toute inscription, sur le site Internet d'HORIZON CONCEPT, ainsi que via toute documentation mise à sa disposition.

Le Client est tenu de respecter les présentes. HORIZON CONCEPT se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Client dont le comportement gênerait le bon déroulement de la Formation.

HORIZON CONCEPT ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelque nature qu'il soit, constaté dans la documentation mise à disposition du Client. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas, sur son exhaustivité, HORIZON CONCEPT, qui n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour a posteriori de la Formation.

A l'issue de la Formation, HORIZON CONCEPT fera parvenir au Client, par e-mail, à l'adresse qu'il aura préalablement renseignée lors de son inscription, les documents relatifs à son suivi et, notamment, le certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la Formation et le résultat obtenu par le Client.

Article 5 – L'acte contractuel

1. Mentions

L'acte contractuel mentionne, outre les mentions obligatoires : le nom et le prénom ou la raison sociale du Client, son N°SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dûment habilité, ainsi que tout renseignement d'ordre pratique (téléphone, mail, télécopie).

2. Conclusion et modification

L'acte contractuel est définitivement formé dès sa signature par les parties concernées. Chacune

reçoit un exemplaire du document original. Au cours de l'exécution des prestations, les modifications négociées entre les parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.

Article 6 – Prix

Les prix des prestations d'HORIZON CONCEPT S.A.S font référence aux stipulations contractuelles. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles ainsi que celle du matériel pédagogique.

Toutes les commandes (produits et services) sont payables en euros. Les prix des produits et services sont susceptibles de fluctuations et sont réactualisés au jour le jour. Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils figurent sur les fiches de présentation des produits et services et sur le récapitulatif de commande. Les prix indiqués sont des prix TTC. A chaque commande s'ajoutent les frais de traitement et de livraison si nécessaire. Les prix visibles sur notre site ne sont valables que pour des achats en ligne.

Article 7 – Facturation

Les prestations de formation d'une durée de moins de 6 jours sont facturées à la signature de l'acte contractuel.

Les actions de prestations **inférieures à 3 mois > 50 % d'avance** à la date de signature de l'acte contractuel. Solde facturé à l'issue de la prestation.

Les actions de prestations **supérieures à 3 mois > 35 % d'avance** à la date de signature de l'acte contractuel. Facturation intermédiaire mensuelle. Solde facturé à l'issue de la prestation.

Les dérogations aux règles ci-dessus figurent dans les conditions particulières. Tout versement d'avance donne lieu à l'émission d'une note d'avance.

Article 8 – Paiement

1 Avances

Les avances négociées avec le Client sont exigibles à la signature de l'acte contractuel.

2 Les délais de mise à disposition des produits

Les délais de mise à disposition vous sont donnés à titre indicatif compte tenu des impératifs de modifications éventuelles liés à la disponibilité des produits et/ou aux contraintes de transport et de livraison.

4.1 Mise en expédition des produits

Tout produit disponible en stock est mis en expédition sous 10 jours, sauf information contraire mentionnée sur la fiche de présentation du produit.

4.2 Délai de livraison à votre domicile

Le délai de livraison à domicile est au minimum de 7 jours. Il dépend du type de produit commandé, des contraintes de livraison.

3 Délais de paiement :

Sauf dispositions contractuelles particulières, le Client s'acquitte du prix des prestations dans un délai maximal de 30 jours, date d'émission de facture.

4 Modalités de règlement

Les prestations d'HORIZON CONCEPT S.A.S sont réglées en euros par carte bancaire, chèque, espèce ou, le cas échéant, conformément aux conditions négociées avec le Client par virement bancaire.

5 Pénalités de retard :

La date de règlement figurant sur la facture constitue le point de départ pour le calcul des pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est égal aux taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. La facturation des pénalités de retard peut intervenir à tout moment sans rappel préalable de la part d'HORIZON CONCEPT S.A.S, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce.

A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par HORIZON CONCEPT S.A.S.

6 Paiement anticipé :

Les paiements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

7 Paiement subrogé

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, il doit dans ce cas :

- Fournir à HORIZON CONCEPT S.A.S les justificatifs de la prise en charge financière accordée
- Répondre en tant que de besoin, aux demandes du financeur

Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au Client. Les modalités de prise en charge sont précisées dans les conditions particulières et le Client s'assure personnellement du paiement d'HORIZON CONCEPT S.A.S par le financeur ou, à défaut, supporte la charge de ce paiement.

Article 9 - Justification des prestations

HORIZON CONCEPT S.A.S fournit sur demande tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la validité, des dépenses engagées, conformément à l'article L 6361-1 et s. du Code du travail. A défaut, et pour toute absence de réalisation totale ou, partielle, elle rembourse les sommes indûment perçues, en application des dispositions de l'Article L 6354-1 du même code.

Article 10 - Résiliation

Le défaut de paiement total ou partiel d'une seule échéance contractuellement prévue ouvre le droit à HORIZON CONCEPT S.A.S de résilier de plein droit la convention ou le contrat passé avec le client, après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours.

Toutes les factures sont dues par le Client au prorata des prestations fournies augmentées ; le cas échéant des pénalités de retard prévues à l'article 5.4.

De plus, le Client doit à HORIZON CONCEPT S.A.S une indemnité égale à 50 % du prix des prestations restant à réaliser au titre du / des préjudices subis(s) par elle du fait de la résiliation. En cas de manquement aux obligations souscrites, la partie créancière de l'obligation inexécutée doit mettre en demeure la partie défaillante de remédier à la situation.

La mise en demeure restée sans effet ouvre le droit à la partie demanderesse de résilier la convention ou le contrat en cause.

La résiliation sera considérée comme effective à l'issue d'un délai de quinze (15) jours. Les demandes de résiliation à l'initiative d'HORIZON CONCEPT S.A.S pour tout autre motif sont adressées au Client par lettre recommandée avec avis de réception et sont considérées comme effectives à l'expiration d'un délai d'un (1) mois et n'ouvrent droit à aucune indemnité de la part d'HORIZON CONCEPT S.A.S. Toute résiliation entraîne l'exigibilité immédiate des factures émises par HORIZON CONCEPT.

Article 11 - Annulation, Report ou abandon -

En cas d'annulation - à la demande du Client - confirmée par écrit (lettre ou mail), moins de 10 jours avant le début de la prestation et après le délai de dix jours de réflexion, 30 % du coût de la prestation ou du premier versement de l'échéancier, resteront acquis à HORIZON CONCEPT S.A.S.

Article 12 - Force majeure

Lorsque, par suite de cas de force majeure, répondant aux caractéristiques définies par la jurisprudence en cours, HORIZON CONCEPT S.A.S est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le Client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le Client est toutefois tenu au paiement au prorata temporis des prestations réalisées par HORIZON CONCEPT.

Article 13 - Responsabilité de HORIZON CONCEPT

L'Obligation souscrite par HORIZON CONCEPT S.A.S dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Article 14 – Litiges

Pour tout différend relatif à l'exécution de la convention ou du contrat, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant, les tribunaux de l'ordre judiciaire sont compétents pour traiter le litige.

Article 15 – Loi applicable

Les conditions générales de vente et toutes relations d'HORIZON CONCEPT S.A.S avec ses clients relèvent de la loi française.

Article 16 – Propriété intellectuelle

1 HORIZON CONCEPT fournit au Client une documentation retraçant l'essentiel de la Formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client ou sur son espace personnel de la Plateforme.

Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès d'HORIZON CONCEPT.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque nature que ce soit, est consenti au Client. A cet égard, le Client s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à disposition.

2 Les modules de formation sont assortis d'un droit d'utilisation non-exclusif et personnel, dans la limite de la durée d'utilisation rattachée à la Formation souscrite par le Client.

Ce droit d'utilisation court, pour une durée limitée, à compter de la date d'envoi des identifiants individuels et personnels transmis par HORIZON CONCEPT au Client à l'adresse mail qu'il aura renseignée.

3 Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par HORIZON CONCEPT au sein de la Plateforme, ainsi que la Plateforme elle-même, sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle et/ou droits des producteurs de bases de données en vigueur.

HORIZON CONCEPT est propriétaire de ses signes distinctifs (marques, logos, signes, dessins) et le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du cabinet. Les présentes n'emportent aucune cession des droits de propriété intellectuelle.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation d'horizon concept sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Article 17 – Obligations des Clients

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, les Clients s'engagent, dans leur usage de la Plateforme, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Les Clients s'interdisent ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- Des contenus pornographiques, obscènes, indécents, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- Des contenus contrefaisants,
- Des contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- Des contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- Des contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- Et plus généralement des contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

Les Clients s'engagent à fournir à HORIZON CONCEPT toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des FORMATIONS, CONSEILS, COACHING et plus généralement, des informations exactes et à jour. Les Clients s'engagent à coopérer activement avec HORIZON CONCEPT en vue de la bonne exécution des présentes.

Les Clients sont informés et acceptent que la participation aux Formations, conseils et coaching nécessite qu'ils soient connectés à internet avec une connexion à haut débit, dont ils sont seuls responsables.

Article 18 – Garanties des Clients

Le Client garantit HORIZON CONCEPT contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que le cabinet pourrait subir du fait de la violation, par le Client de l'une quelconque de ses obligations aux termes des présentes CGV.

Il s'engage à indemniser HORIZON CONCEPT de tout préjudice qu'il subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'il pourrait avoir à supporter de ce fait.

Article 19 – Hébergement

HORIZON CONCEPT s'engage à assurer, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement des comptes et de tout contenu publié par les Clients sur leur compte conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, par un prestataire d'hébergement professionnel, exerçant son activité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, et notamment présentant les garanties suffisantes au regard des obligations du Règlement Général sur la protection des données à caractère personnel (« RGPD »).

Article 20 – Garantie de niveau de services

HORIZON CONCEPT s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyen, à assurer la permanence, la continuité et la qualité de l'accès à son site Internet.

A ce titre, HORIZON CONCEPT s'efforcera de maintenir un accès continu à la Plateforme internet sauf cas de force majeure, élément extérieur à son contrôle ou opération de maintenance.

Eu égard à la complexité d'internet, l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, l'afflux à certaines heures, aux différents goulots d'étranglement sur lesquels HORIZON CONCEPT n'a aucune maîtrise, le cabinet ne saurait être tenu pour responsable des vitesses d'accès à ses serveurs, des ralentissements externes à ses serveurs, et des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

En cas de nécessité, HORIZON CONCEPT se réserve la possibilité de limiter ou de suspendre l'accès à la Plateforme pour procéder à toute opération de maintenance et/ou d'amélioration. Dans cette hypothèse, HORIZON CONCEPT s'engage à informer à l'avance les Clients, par tout moyen utile, de ces opérations de maintenance et/ou d'amélioration notamment par message informatif général sur la page d'accueil de la Plateforme.

Les Clients reconnaissent et acceptent que la présente garantie de niveau de services ne couvre pas toute panne ou interruption de l'accès à la Plateforme intervenant du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet et/ou au web mobile.

Article 21 – Sécurité des paiements en ligne

Le site HORIZON CONCEPT s'engage sur la sécurité des paiements en ligne. La transmission de vos données de paiement est cryptée, dès la saisie. Il est impossible de les lire au cours de leur unique transfert via Internet.

La seule information circulant ensuite sur le site, lors de vos commandes, est un numéro codé associé à votre carte qui ne permet en aucun cas de retrouver votre véritable numéro de carte. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pouvez saisir à chaque commande votre numéro de carte.

Article 22- Signature électronique

La confirmation de votre commande par « double-clic » vaut engagement irrévocable de votre part. Toutes les commandes font l'objet d'un e-mail de confirmation. Ce document, à conserver, constitue la preuve de votre commande.

Article 23 – Dispositions générales

1 Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion d'HORIZON CONCEPT. Le Client sera informé de ces modifications par tout moyen utile, au moins quinze (15) jours avant leur entrée en vigueur.

2 Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais les autres dispositions garderont toutes leurs forces et leurs portées.

3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation, du conseil ou du coaching.

4 HORIZON CONCEPT est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des Formations. Toutefois, HORIZON CONCEPT demeure seul responsable à l'égard du Client.

5 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

6 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

7 En cas de litige relatif aux présentes CGV, le Client a la faculté de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément aux articles L152-1 et suivants du Code de la consommation.

Une liste des médiateurs agréés est disponible sur la plateforme internet de la médiation de la consommation accessible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

Le Client a en outre la possibilité de déposer une plainte via la plateforme de règlement en ligne des litige (dites plateforme « RLL ») accessible au moyen du lien ci-dessous :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>

Les Parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

En cas d'échec dans la désignation du médiateur ou de la médiation elle-même, la partie la plus diligente peut saisir le Tribunal compétent selon les modalités de l'article « Loi applicable et Tribunaux compétents » ci-dessous.

8 Les CGV sont régies par la loi française. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation des Conditions Générales, les parties conviennent que le tribunal de Lille sera exclusivement compétent pour en juger, sauf règles de procédures impératives contraires.

Les présentes Conditions Générales sont entrées en vigueur le 01 Septembre 2023.